



# GRUPE DE PROJET COMPÉTENCE PROFESSIONNELLE

## RAPPORT

01/09/2017

<b>CONVENOR</b>	Olivier Schoenmaeckers (VEA-CEB)
<b>SECRÉTAIRE</b>	Sophany Ramaen (Secrétariat du Forum National)
<b>PRÉSENTS</b>	Yves Melin (Steptoe), Diederik Bogaerts (Kpmg), Véronique Feldberg (Firmenich), Jo Vandewalle (C4T), Michael Vangiel (Intris), Steve Mees (AGD&A), Werner Rens (AGD&A), Luc Van de Velde-Poelman (AGD&A)
<b>EXCUSÉS</b>	Jan Van Wesemael (Voka-Alfaport),

### Point 1 à l'ordre du jour : Parcours des points d'action de la réunion précédente

Olivier Schoenmaeckers, président de ce groupe de travail, fera rapport lors de la prochaine réunion du GT Dispositions générales, le 28/09/2017.

Werner Rens et Steve Mees ont une réunion le 3 octobre 2017 avec Birgit Reiser de la DG Taxud. Ils lui demanderont quelles sont les intentions de la Commission européenne relativement à la reconnaissance de la compétence professionnelle.

### Point 2 à l'ordre du jour : Critères minimum pour la compétence professionnelle pour les représentants en douane et OEA.

Le principe général est que les entreprises (aussi bien OEA que non-OEA) doivent veiller elles-mêmes à respecter les normes relatives à la compétence professionnelle. Cette approche est comparable à la situation aux Pays-Bas. En cas de (nouveau) audit d'entreprises OEA ou si D&A constate que certaines entreprises commettent régulièrement des erreurs dans le processus de déclaration, D&A demandera de démontrer qu'il y a une compétence professionnelle sur la base de l'expérience ou de la formation.

- 1) Critères minimum pour les représentants en douane:
  - Le responsable en chef de la Douane dispose du niveau de connaissance 3 (experienced level) de l'European Competency Framework<sup>1</sup>, en lien avec les flux de marchandises (y compris les accises).
  - Les collaborateurs opérationnels disposent du niveau de connaissance 2 (operational level).
  - Un nombre minimum de collaborateurs ayant la connaissance nécessaire n'est plus imposé (comme mentionné dans l'AR, 2 à 5 collaborateurs). L'AR doit être adapté.
  - La connaissance peut être acquise par l'expérience ou par la formation.
- 2) Critères minimum pour les OEA non-représentants en douane (pour les représentants en douane, voir plus haut):
  - L'OEA fait lui-même ses déclarations:
    - o Le responsable en chef de la Douane dispose du niveau de connaissance 2, lié aux flux de marchandises.
    - o Les collaborateurs opérationnels disposent du niveau de connaissance 2.
  - L'OEA sous-traite des activités douanières:
    - o Pour les activités douanières qui sont sous-traitées, le responsable en chef de la Douane et ses collaborateurs disposent du niveau de connaissance 1.
    - o Pour les activités douanières qui ne sont pas sous-traitées, le responsable en chef de la Douane et ses collaborateurs disposent du niveau de connaissance 2, lié aux flux de marchandises.
  - La connaissance peut être acquise par l'expérience ou par la formation.

Pour les agents maritimes, il faut encore étudier quelles parties de l'European Customs Competency Framework sont pertinentes en ce qui les concerne pour pouvoir démontrer la compétence professionnelle. Cela est également lié aux flux de marchandises.

### Point 3 à l'ordre du jour : Directives établies par l'AGD&A

L'AGDA ne certifiera pas d'organes de formation, mais établira des directives auxquelles une formation du niveau de connaissance 1, 2 et 3 doit répondre.

Ces organes de formation peuvent choisir eux-mêmes la manière dont ils organisent l'évaluation à la fin de la formation. Pour ce faire, l'AGD&A n'établira aucune directive.

Lors de la prochaine réunion, les membres du groupe de travail se pencheront sur les directives quant aux thèmes, au nombre d'heures, aux modules, à l'importance.

<sup>1</sup> Vous trouverez plus d'informations sur l'European Customs Competency Framework sur le site web de la DG Taxud: [http://ec.europa.eu/taxation\\_customs/common/eu\\_training/competency/index\\_en.htm](http://ec.europa.eu/taxation_customs/common/eu_training/competency/index_en.htm).

NOUVEAUX POINTS D'ACTION (À FORMULER DE MANIÈRE CLAIRE ET SPÉCIFIQUE !)	RESPONSABLE	ÉCHÉANCE
Analyser la proposition interne (module et importance liée)	AGD&A	16/10/2017

La prochaine réunion aura lieu le 16 octobre 2017 à 13h30, dans la salle BLEU au A14 (North Galaxy, Bruxelles).